



**BETTER FINANCE
FOR ALL**

The European Federation of Financial Services Users
Fédération Européenne des Usagers des Services Financiers



Réaction d'EuroFinUse au projet de rapport de Philippe Maystadt: « Should IFRS Standards Be More European? »

30 septembre 2013

Numéro d'identification au Registre de transparence : 4633926420-79



La Fédération européenne des usagers des services financiers
76, rue du Lombard, 1000 Bruxelles - Belgique
Tel. (+32) 02 514 37 77 - Fax. (+32) 02 514 36 66
E-mail: info@betterfinance.eu - <http://www.betterfinance.eu/fr>



Résumé analytique

La Fédération européenne des usagers des services financiers salue ce projet de rapport sur les normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, IFRS) et leur application dans l'UE. Nous remercions M. Maystadt d'avoir rencontré les représentants des usagers européens des services financiers et d'avoir tenu compte des contributions d'EuroFinUse à son projet de rapport¹.

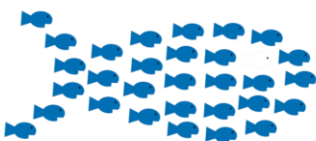
D'une manière générale, nous estimons que ce projet de rapport présente une bonne analyse de la situation actuelle et propose un éventail réaliste de pistes judicieuses pour remédier au problème actuel de la représentation des intérêts européens dans le cadre des IFRS. De notre point de vue, les propositions de M. Maystadt négligent cependant considérablement l'importance des normes d'information financière pour les investisseurs. Pourtant, ce sont eux – les investisseurs institutionnels et de détail – les principaux utilisateurs des états financiers, étant donné que leur argent est en jeu. Les investisseurs doivent donc être au cœur du débat et être reconnus comme les acteurs clés de cette réforme du processus de contribution de l'UE aux normes internationales d'information financière. Le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG), financé par l'UE, ne compte actuellement aucun investisseur en son sein. Les investisseurs particuliers, c'est-à-dire les citoyens européens, n'y sont donc pas représentés.

D'autre part, nous félicitons M. Maystadt d'avoir clairement affirmé l'importance du principe de prudence, suite aux demandes d'EuroFinUse et de [plusieurs autres acteurs](#)² et sur l'avis d'experts renommés³. Nous estimons également que la proposition future de réforme doit envisager, entre autres objectifs clés, de promouvoir la prudence à l'échelon international.

¹ [Recommandations d'EuroFinUse à M. Philippe Maystadt, Conseiller, en vue d'améliorer le rôle de l'UE dans la promotion de normes comptables de qualité, 5 juillet 2013](#)

² « *Concerns with IFRS in the EU - a long term shareholder position paper* ».

³ [Bompass' Opinion into the legality of IFRS under both EU and UK law](#)



EuroFinUse prend bonne note des critères actuels d'approbation des IFRS pour leur application au sein de l'UE définis dans le règlement 1606/2002:

- respect du principe d'image fidèle,
- respect de l'intérêt public européen et
- respect des critères d'intelligibilité, de pertinence, de fiabilité et de comparabilité.

Dans ce contexte, EuroFinUse suppose que les « facteurs politiques » sont ceux qui sont nécessaires pour répondre à l'intérêt public européen.

EuroFinUse est très préoccupée par l'actuel processus d'adoption des IFRS. Tout comme plusieurs autres parties prenantes, nous estimons que certaines normes déjà adoptées par l'UE ne servent pas l'intérêt public, notamment en raison du fait qu'elles ne reflètent pas correctement le principe de prudence. En témoigne par exemple le fait qu'il n'avait pas été fait preuve d'une prudence suffisante lors de l'établissement des comptes de certaines banques, lesquels n'ont donc pas pu alerter sur la crise financière qui a énormément nui à l'intérêt public européen. M. Maystadt cite le « recours excessif à la valeur de marché pour la comptabilisation des instruments financiers » parmi les critiques à l'égard des IFRS, une pratique « risquée en termes de fiabilité des données ». Pour EuroFinUse, il s'agit là d'un autre aspect d'une tenue des comptes dénuée de prudence – alors que ce principe est requis par la par la 4^e directive – ainsi que nous l'affirmions dans notre prise de position du 30 avril 2013⁴. Dans ce document, nous affirmions que l'élimination de la prudence comme « principe sous-jacent » des IFRS – avait sérieusement porté préjudice à la mise en œuvre de la comptabilité prudente exigée par le droit européen.

1. Recommandations

1.1 Engagement envers normes internationales de qualité

EuroFinUse soutient fermement le concept de normes internationales pour autant qu'elles reflètent parfaitement les critères européens. Or, notre Fédération craint que cela ne soit pas le cas actuellement.

1.2 Procédure d'adoption norme par norme

⁴ [« Comments on the state-of-the-art: International Financial Reporting Standards \(IFRS\) versus EU Company Law »](#)



EuroFinUse est consciente des problèmes posée par l'actuelle situation où, conformément au droit européen, une norme comptable internationale doit être acceptée ou rejetée dans sa totalité. En outre, ces problèmes ne manqueront pas de s'aggraver si l'on donne davantage d'importance à des critères d'acceptation qui ne sont pas exclusivement basés sur la comptabilité. EuroFinUse estime toutefois que si certains critères de base peuvent faire l'objet d'un consensus et être clairement défendus auprès de l'IASB, il devrait être possible de poursuivre l'adoption des normes selon l'actuelle procédure, quelque peu modifiée. Pour EuroFinUse, les avantages des normes internationales pour l'économie européenne et la définition de critères solides serviront l'intérêt public et minimiseront le risque d'ingérence ouvertement politique sur l'adoption des normes.

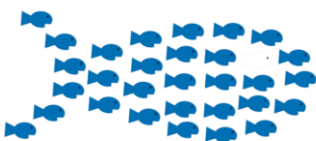
Dans sa conclusion sur cette section, M. Maystadt affirme que « la prudence est essentielle ». EuroFinUse ne peut dire avec certitude s'il fait ici référence à l'approche adoptée en tenant compte des risques liés à une modification de cette structure qui ont été identifiés ou à l'utilisation du concept de prudence dans les normes internationales comptables. M. Maystadt fait peut-être ici référence à ces deux aspects. Le maintien de normes internationales doit être un objectif clé et les suggestions de M. Maystadt quant à la procédure pourraient bien avoir pour but de minimiser toute ingérence clairement politique.

Dans le paragraphe n°1 de sa conclusion, il suggère d'ajouter deux critères pour l'approbation, à savoir la non-mise en danger de la stabilité financière et du développement économique. EuroFinUse ne rejette pas cette idée mais se demande si ces deux critères ne relèvent pas en fait de l'« intérêt public ».

EuroFinUse se rallie tout à fait à l'opinion de M. Maystadt qui estime nécessaire de réexaminer les normes internationales comptables qui ont déjà été adoptées. Ce réexamen permettrait de s'assurer qu'elles respectent pleinement l'exigence d'expression prudente d'une image fidèle et tiennent en fait parfaitement compte de l'intérêt public.

1.3 Influencer l'IASB, Avis à la Commission et remarques à l'IASB

Il est clair que, pour EuroFinUse, l'UE devrait s'exprimer d'une seule et même voix. Nous nous rallions toutefois à l'avis de M. Maystadt qui estime qu'il est nécessaire, vu la force des intérêts nationaux, de faire en sorte que l'UE s'exprime d'une seule et même voix lors des débats sur les normes comptables internationales.



Comme l'explique très justement M. Maystadt dans son rapport, les usagers (et en particulier les « usagers finaux », c'est-à-dire les investisseurs) ne se sentent absolument pas écoutés au sein du Groupe d'experts technique mais aussi – ce qui est plus grave – au sein du Conseil de surveillance. Pour EuroFinUse, le manque de représentativité de l'EFRAG nuit à sa crédibilité. Nous n'ignorons pas que la Commission européenne s'est engagée à financer jusqu'à la moitié du budget annuel de l'EFRAG, qui est actuellement de l'ordre de 6 millions. Le reste est financé par les organisations européennes membres (1 million d'euros) et les contributions des mécanismes de financement nationaux (2 millions d'euros). Les membres apportent également une contribution en nature sous forme de personnel détaché auprès du Groupe d'experts technique⁵.

Les experts des investisseurs privés ne sont pas des professionnels et leurs possibilités d'être représentés dans le processus décisionnel européen sont très limitées. Contrairement aux professionnels et aux associations commerciales, ils ne peuvent notamment pas faire appel, pour ces questions, aux experts des sociétés d'audit. Pour cette raison, le niveau de participation le plus approprié pour les investisseurs privés – en tant qu'usagers clés de l'information financière – serait celui du Conseil de l'EFRAG. Le Conseil est en effet habilité à recommander officiellement l'adoption de chaque norme. La participation des investisseurs à ce Conseil permettrait de s'assurer que les normes approuvées contribuent à la stabilité économique et stimulent l'économie réelle dans son ensemble.

À cet égard, nous aimerions rappeler les bonnes pratiques des agences européennes de surveillance (ABE, AEMF, AEAPP) qui estiment qu'une « compensation appropriée devrait être versée aux membres du Groupe des parties intéressées au secteur bancaire qui représentent des organisations sans but lucratif ou des milieux universitaires, afin de permettre aux personnes qui ne bénéficient pas d'un soutien financier adéquat ou ne représentent pas le secteur de participer pleinement au début sur la réglementation en matière financière ». Pour en savoir plus à ce sujet, consultez la [prise de position d'EuroFinUse sur la révision du SESF](#).

1.4 Pistes possibles :

Option 1: Transformer l'EFRAG

- A. EuroFinUse est d'avis que l'EFRAG devrait limiter ses activités à l'adoption des normes internationales comptables dans l'UE, comme le prévoit le règlement IAS.

⁵ <http://www.efrag.org/files/EFRAG%20public%20letters/EFRAG%20enhancement/EFRAG%20Enhancement-Public%20Consultation%20080723.pdf>



B. Financement

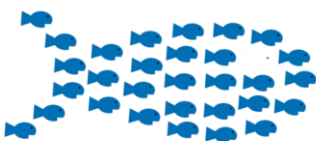
EuroFinUse n'est pas en mesure de formuler des observations quant à la légalité de taxes etc. Consciente de l'importance des normes comptables pour ses membres, elle ne verrait aucune objection à ce que ceux-ci, en tant que propriétaires finaux des entreprises, financent dans une large mesure l'application des normes, via ces entreprises. Pour EuroFinUse, le financement devrait permettre aux usagers finaux, ainsi qu'aux investisseurs institutionnels, de verser une compensation appropriée aux acteurs qui ne font pas partie de ce secteur et qui n'ont que de maigres ressources pour assurer la représentation de leurs intérêts. Ceux-ci devraient être exemptés de toute contribution à l'EFRAG étant donné que les entreprises dont ils détiennent des parts financeraient déjà l'EFRAG, de façon à leur éviter de payer deux fois. En outre, et comme l'ont reconnu plusieurs autorités européennes (concrètement, l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des marchés financiers et l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles), les acteurs n'appartenant pas au secteur devraient être rémunérés de manière appropriée lorsqu'ils consacrent du temps et des efforts à commenter les travaux des institutions européennes et à y participer, vu leurs ressources très limitées.

C. Structure :

EuroFinUse s'oppose à la proposition de doter les usagers finaux – ainsi que les autres « usagers » des comptes – d'un seul représentant commun sur 13. Ces usagers sont collectivement les propriétaires de ces entreprises et sont aussi ceux qui décident des investissements, c'est-à-dire de « l'affectation des capitaux ». Ils ont pour tâche de demander des comptes à la direction de ces entreprises et exigent dès lors un compte rendu fiable de la gestion de la direction. EuroFinUse reconnaît qu'un certain nombre de « parties prenantes » (mal définies) ont un intérêt légitime dans la publication des comptes mais elle estime que les investisseurs, à savoir, les « usagers finaux » devraient, pour ces raisons avoir une voix importante, si pas majoritaire, dans la façon dont leur argent est comptabilisé.

Option 2: transférer les responsabilités de l'EFRAG

EuroFinUse s'inquiète d'un éventuel transfert des responsabilités en matière de normes comptables à une autorité centrale. Si EuroFinUse reconnaît que l'AEMF a un intérêt légitime pour les normes comptables, elle ne croit pas qu'elle puisse transférer cette responsabilité. M. Maystadt fait remarquer qu'une telle structure serait semblable à celle de la SEC américaine, qui



est selon lui « connue pour être supérieure ». Nous aimerions des explications supplémentaires au sujet de cette supériorité supposée de la structure de la SEC sur celle de l'AEMF.

Option 3: Remplacer l'EFRAG par une agence européenne

EuroFinUse estime elle aussi que la création d'une nouvelle agence sera infaisable pour des raisons de coût. De même, il ne serait pas souhaitable, comme indiqué sous l'option 2, d'augmenter la bureaucratie dans ce domaine. Nous ne partageons cependant pas l'avis de M. Maystadt qui estime qu'il s'agit là de l'option la plus appropriée, que ce soit à court ou à long terme. Nous privilégions la transformation de l'EFRAG, et en particulier le renforcement de son fonctionnement et de sa coopération avec d'autres organismes et institutions de l'UE, avec notamment la représentation équilibrée des intérêts au sein de son Conseil de surveillance.

1.5. CRC

Pour autant que nous le sachions, le CRC n'a pour ainsi dire pas participé aux processus d'adoption des IFRS. Si l'on craint que l'EFRAG ne veuille ou ne puisse respecter pleinement l'intérêt public, il conviendrait de faire intervenir un organisme comme le CRC. Toutefois, l'on ne comprend pas clairement pourquoi l'EFRAG ne peut jouer ce rôle, ce qui permettrait d'éviter les coûts et les retards liés à la participation d'un autre organisme à ce processus.

1.6 Le Parlement européen

EuroFinUse soutient l'idée d'une notification régulière et appropriée au Parlement.

1.7 Comité de surveillance de l'IASB

EuroFinUse soutient une meilleure représentation des usagers finaux (c'est-à-dire des investisseurs) dans le débat ; la proposition de M. Maystadt – un Groupe consultatif composé de spécialistes de la normalisation et d'usagers finaux, qui conseillerait la Commission européenne sur sa participation au Comité de surveillance de l'IASB – pourrait y contribuer. Il ne pourrait toutefois pas y avoir de représentation appropriée sans la présence d'au moins un représentant des investisseurs au sein du Conseil de surveillance de l'EFRAG. EuroFinUse fait remarquer que les fonctions proposées du comité de surveillance de l'IASB pourraient être assumées par l'un des organismes existants de l'EFRAG, ce qui serait souhaitable pour éviter la duplication de tâches, mais à condition que les usagers (et en particulier les usagers « finaux ») soient bien représentés au sein du Conseil de l'EFRAG. Dans ce cas, il ne serait pas nécessaire de créer un autre organisme spécialisé pour assurer leur participation à l'ensemble du processus.



2. Conclusion

EuroFinUse soutient totalement l'avis de la Commission qui reconnaît la nécessité de revoir l'utilisation des IFRS au sein de l'UE.

À ses yeux, il convient surtout :

- de veiller à ce que les IFRS adoptées à ce jour satisfassent aux critères de protection de l'intérêt public et d'image fidèle sur la base de prudence légalement requise.
- de veiller à ce que ces objectifs soient réalisés dans le futur
- de veiller à ce que les intérêts et les avis des usagers clés de l'information financière, au niveau institutionnel et individuel, aient la priorité et soient pleinement reconnus et
- d'améliorer la façon dont l'UE influence l'IASB

EuroFinUse estime que ces recommandations provisoires sont un pas solide dans le bon sens mais qu'il reste encore un très long chemin à parcourir.

